

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Affiché le 04 07 2023
ID : 056-215600834-20230629-D202306017-DE



Mairie d'Hennebont
ARRIVE LE
23 JAN. 2023

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES ET DES MOYENS**

DIRECTION DES BÂTIMENTS

Vannes, le 6 janvier 2023

Mme Michèle DOLLÉ
Maire
Mairie d'Hennebont
13 place Maréchal Foch – CS 80130
56704 HENNEBONT

Dossier suivi par :
Hélène DUPONCHEL – tél. 02 97 69 51 64
helene.duponchel@morbihan.fr

Objet : Réponse à votre courrier du 5 décembre 2022 – Accord de principe pour le raccordement du collège Paul Langevin à HENNEBONT à un réseau de chaleur bois.
Réf : COL/22/HD

chère Madame le Maire,

Nous avons suivi avec attention votre étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur votre commune, dans le quartier de Kérihouais.

Le raccordement du collège Paul Langevin à ce réseau de chaleur, dans les conditions que vous proposez dans votre courrier, nous permettrait de diminuer à la fois les émissions de carbone et la facture énergétique du collège.

Nous tenons donc à vous confirmer notre accord de principe quant au raccordement du collège au futur réseau.

Nos services restent à votre disposition pour vous apporter tous les éléments éventuellement nécessaires à la suite des études.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Mairie d'Hennebont - DGS
BORDEREAU DE DIFFUSION

| Destinataires | Exé | Avis | Ir |
|---------------|-----|------|----|
| DST | X | | |
| J. PONDAN | | | X |
| CAB / DGS | | | X |
| | | | |
| | | | |

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT

ARRIVE LE
30 JAN. 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat, ont fusionné pour donner naissance à MORBIHAN HABITAT

| MAIRIE D'HENNEBONT - DGS | | | |
|--------------------------|-----|------|------|
| BORDEREAU DE DIFFUSION | | | |
| Destinataires | Exé | Avis | Info |
| DST | X | | |
| CAB - DGS | | | X |
| V. GUYOT | | | X |
| MF CHEZ | | | X |
| | | | |

Madame Michèle DOLLÉ, Maire
Mairie d'Hennebont
13, Place Maréchal Foch
CS 80130
56704 Hennebont

Lorient, le 24 janvier 2023

N/réf. : DMP/BA/2023/57

V/réf. : DST/DM/2022.202

Objet : Proposition de raccordement au réseau de chaleur de Kérihouais à Hennebont
Votre courrier du 5 décembre 2022

Madame la Maire,

Je fais suite à votre correspondance rappelée en objet, qui a retenu toute mon attention, concernant le projet de création d'un réseau de chaleur desservant 3 bâtiments municipaux, le Collège Paul Langevin, le Lycée Emile Zola ainsi que 9 bâtiments collectifs appartenant à Morbihan Habitat sur le quartier Kérihouais à Hennebont.

Le système de production de chaleur alimenté à plus de 65% d'ENR biomasse, le réseau et l'ensemble des sous-stations (installations, gros oeuvre et génie civil) équipant nos bâtiments seraient réalisés par le support d'une DSP confiée à la SPL BER.

J'ai par ailleurs bien noté que la proposition commerciale intégrant les parts combustible, exploitation, gros entretien et amortissement sera, au moment du raccordement, économiquement équivalente voire inférieure aux conditions actuelles.

Cette disposition devra valoir sur les termes non récupérables et récupérables de façon à ne pas impacter les charges de chauffage des locataires.

J'appelle également votre attention quant à la nécessité de considérer dans le calcul les coûts inhérents à l'entretien du réseau secondaire, aux opérations de consignation, de démontage et d'évacuation des actuelles installations ainsi qu'à leur amortissement (ces derniers perdureront en effet au-delà de l'agenda de raccordement projeté considérant l'âge des installations et les récents travaux réalisés).

Par ailleurs et dans le droit fil de nos récents échanges avec Monsieur BAYARD, les hypothèses retenues pour la réalisation de l'étude de faisabilité (puissance projetée, coûts d'exploitation et d'amortissement, ...) doivent être précisées et consolidées. Une réunion technique doit être prochainement organisée dans ce sens.

Enfin, le règlement de service et la police d'abonnement devront notamment prévoir la révision des puissances souscrites en fonction des premiers résultats d'exploitation ou des travaux d'amélioration des performances énergétiques qui seraient réalisés ainsi que les éventuelles évolutions patrimoniales (ajout/suppression de patrimoines).

Dans ce cadre, suivant les conditions précitées, j'ai le plaisir de vous confirmer notre accord de principe quant au projet de raccordement, pour l'usage chauffage, des logements composant les bâtiments A, B, C, D, E, F, J, K et L de notre résidence, étant naturellement entendu que cet accord ne deviendra définitif qu'après accord quant aux termes du règlement de service et de la police d'abonnement.

Mes équipes restent à la disposition de vos services et de ceux de la SPL afin d'organiser la réunion précitée dans les meilleurs délais.

Vous souhaitant excellente réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général,

Erwan ROBERT



Direction générale des services
Pennrenerezh ar servijoù

Direction de l'immobilier
Service Expertises technique et environnementale
et de la programmation
Personne chargée du dossier : *Stéphane Ludovic*
Fonction : Chargé d'études
Tél : 02 96 65 59 64
Courriel : ludovic.stephant@bretagne.bzh

Mairie d'Hennebont
13 place Maréchal Foch
CS 80130
56704 Hennebont

Rennes, le 22/12/2022

→ Vos références : DST/DM/2022.201
N° 877616

Objet : Projet de création d'un réseau de chaleur urbain sur la commune d'Hennebont

Madame la Maire,

Suite à votre courrier de saisine en date du 05 décembre 2022 concernant le projet de création d'un réseau de chaleur urbain sur la commune d'Hennebont – quartier de Kérihouais, je vous confirme que la Région s'inscrit pleinement dans le déploiement et le recours à ce type de source de production énergétique.

Suite aux éléments techniques portés à notre connaissance, la Région vous confirme l'accord de principe pour le raccordement au réseau de chaleur urbain du lycée Emile Zola à Hennebont.

Dans le prolongement des différents échanges réalisés avec la SPL BER, nous portons à votre connaissance que plusieurs bâtiments de l'établissement feront l'objet à moyen terme de travaux d'amélioration thermique, éléments qui entraînera une diminution du besoin en terme de chaleur.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,

Signé par : MARIE-CHRISTINE
RÉNARD

Marie-Christine RÉNARD

- Copie : Perrine Margottat – Directrice des Services Techniques